Image not found or type unknown

Faux et usage de faux pour mauvaise adresse sur CNI

Par **magali84**, le **14/01/2011** à **23:30**

Bonjour, je vous présente mon histoire :

il ya quelques années j'ai pris le train pour aller en cour et eu une amande (car oubli de carte d'abonnement), l'adresse figurant sur ma carte d'identité n'était plus la bonne je n'est donc jamais reçu le moindre courrier ! Plus tard ils ont fini par me retrouver j'ai donc payer cette amande (le prix fort). Je sais c'est bien fait pour moi mais j'étais mineure je ne savais même pas que mon adresse leur servirais de plus je payer déjà un abonnement assez cher... bref.

Aujourd'hui j'ai reçu l'appel d'une dame disant habité a la dite adresse (donc mon ancienne, celle qui figurait qur ma CNI), qu'elle a deja reçu par le passé du courrier me concernant venant de la sncf (c'est donc fort possible) et que cette année ça recommencait avec du courrier provenant de l'hopital et qu'elle allait porter plainte contre moi pour faux et usage de faux (d'aprés las conseils avisés de sa fille avocate). Je précise que depuis j'ai changer ma CNI (et que mon adresse actuelle y figure) et que je n'ai jamais donner volontairement cette adresse surtout pas a l'hopital ce serais ridicule (surtout que je n'est pas mis les pieds dans un hopital depuis plus de 2ans, date de mon accouchement ou pour des raisons plus qu'évidentes j'ai donné ma véritable adresse !).

Je trouve ça legerement exégérer de m'appeler ainsi en me menaçant alors qu'elle ne m'as jamais appeler auparavant je ne savais même pas qu'elle avait reçu du courrier a mon nom. De plus j'ai moi même reçu plusieur fois cette année du courrier au nom de l'ancien locataire de ma maison, je l'ai rammenner a la poste et n'en ai pas fais toute une histoire.

Ma question est la suivante : peut elle réellement porter plainte pour cette histoire ? et que dois je faire pour régler ça et faire comprendre a cette dame qu'elle éxagere un petit peu ?

Merci si vous avez pris le temps de me lire.
Cordialement

Par **Claralea**, le **16/01/2011** à **00:25**

Avoir du courrier qui arrive à l'ancienne adresse n'a rien de reprehensible ni d'exceptionnel, on ne pense pas toujours à prevenir tout le monde et comme le suivi du courrier dure un an, il arrive comme pour la sncf par exemple que les courriers arrivent apres.

Est-ce que cette dame a ouvert votre courrier ? Auquel cas sa fille d'avocate a du lui dire que c'etait répréhensible ça ! Tout comme la retention de courrier ! Sinon, si elle vous rappelle, vous lui dites que comme toute personne responsable, elle marque NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée) sur le courrier et le depose dans la boite postale la plus proche de chez elle, meme pas besoin d'aller à la poste.
C'est ce qu'elle aurait du faire car à ce moment là, le tresor public aurait recherché votre nouvelle adresse et vous auriez reçu votre amende bien plus tot et peut etre moins chere

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés